

XI° RENCONTRES NATIONALES DE LA JPA

La valeur éducative des centres de vacances et de loisirs - mercredi 31 janvier 2007 -

Réponses des Verts au questionnaire sur la valeur éducative des CVL

1. <u>Les objectifs des centres de vacances et de loisirs (CVL) sont explicitement posés en référence au développement de l'enfant et du jeune. L'action éducative des CVL trouve tout son sens quand elle s'exerce en complémentarité avec la famille et l'école.</u>
Qu'en pensez-vous ?

De part leurs spécificités les CVL, créent des situations et des occasions éducatives qui élargissent considérablement pour les enfants et les jeunes leurs possibilités d'épanouissement, notamment à travers la pratique d'activités et des vies collectives qu'ils ne pourront jamais vivre dans la famille ou à l'école. Ils introduisent une dimension exceptionnelle au parcours éducatif de l'enfant. Il y a donc nécessité d'organiser une complémentarité famille, école et loisirs et d'aller vers un véritable projet de co-éducation. Ces liens doivent concourir à une harmonisation des pratiques sans gommer les spécificités et rôles de chacun. Une telle approche tend à redonner à l'éducation une approche globale et ne pas la réduire aux seuls apprentissages scolaires. Toutes les familles n'étant pas à même d'assumer leurs fonctions, tous les enfants n'étant pas en phase avec le modèle scolaire traditionnel, il y a là aussi la possibilité de palier pour partie les carences ou faiblesses éventuelles de l'école et des familles et par conséquent, de lutter contre les processus de discrimination ou d'exclusion.

A l'heure de l'urgence écologique et donc de l'urgence sociale, il faut s'engager dans une véritable mutation des comportements individuels et collectifs. Cela passe nécessairement par une action de fond d'éducation populaire sur ces grandes questions. Nous avons quelques années pour sensibiliser et éduquer les nouvelles générations. Il faut faire en sorte que nos enfants et nos jeunes soient, devenus adultes, en mesure d'affronter sereinement ces mutations. Au delà de l'école, comme vecteur de ce qui précède, les CVL peuvent devenir l'un des outils particulièrement adapté pour réussir ce défi éducatif, d'autant plus s'ils sont reconnus comme de véritables structures éducatives.

2. <u>Les partis politiques intègrent rarement les CVL dans leurs programmes pour l'éducation.</u> Pouvez-vous nous présenter la place des CVL dans votre projet éducatif ?

Nous devons les développer. Si l'intérêt des CVL semble maintenant reconnu très largement, cela ne s'est pas vraiment traduit par des politiques publiques ambitieuses et nous sommes loin d'une véritable reconnaissance institutionnelle. Ils subissent des attaques avec de faibles crédits apportés par l'Etat notamment pour en créer ou les rénover. Nous dénonçons le fait que face au désengagement de l'Etat, des quantités de centres de vacances aient été abandonnées et vendues. Il faut un plan de rénovation et de création de nouvelles structures. Nous proposons également que toutes les communes ouvrent un CLSH et que toutes les écoles soient dotées d'un CLAE, structure véritablement reconnue par l'Education nationale comme instrument de la communauté éducative locale. Cela est d'autant plus important que de plus en plus d'écoles adoptent de nouveaux rythmes scolaires comme la semaine des 4 jours, avec le risque que soient accentuées des inégalités entre enfants dans l'accès aux loisirs

Les CVL sont aussi un formidable terrain d'expérience pour de nombreux jeunes qui en encadrant les structures et par le biais de leur formation BAFA ont l'occasion d'affiner leur conscience sociale pour ne pas dire politique. Cette dimension des CVL est à valoriser car nous savons qu'elle contribue à développer des citoyens actifs, militants de l'éducation au départ et militants de nombreuses causes par la suite. Ces jeunes deviennent aussi, et plus que les autres, des acteurs de leur cité. En ce sens, nous considérons que les CVL sont aussi un outil d'insertion sociale et parfois professionnelle d'une grande partie de la jeunesse. Il conviendrait d'ailleurs d'améliorer leur statut avec une valorisation plus forte de leur action dans les dispositifs VAE, les calculs de la retraite, ...

3. Aujourd'hui encore, un enfant sur trois ne part pas en vacances et de nombreuses familles ne peuvent pas non plus faire bénéficier leurs enfants des activités de loisirs collectifs proposées en centres de loisirs.

Le programme de votre parti comporte-t-il quelques mesures pour remédier à cet état de fait ? Si oui, lesquelles ?

Dominique Voynet dans son programme pour l'élection présidentielle propose que l'Etat garantisse à chaque enfant de plus de 5 ans une semaine de vacances. Cette mesure concrète va dans le sens d'un traitement égalitaire de tous les enfants et s'inscrit fondamentalement dans une logique de développement durable puisqu'un tel développement doit prendre en compte les politiques sociales et éducatives. Bien évidemment cette mesure ne vient pas se substituer aux mesures sociales, actuelles en direction des familles les moins favorisées notamment les prestations des

CAF qui doivent se poursuivre, voire s'amplifier pour corriger les difficultés d'accès aux loisirs éducatifs. Elle aurait notamment pour effet de garantir aux enfants issus des classes moyennes, aux revenus limités un départ en vacances collectives, sans créer une nouvelle catégorie. Aujourd'hui, nombre de familles renoncent, la charge financière d'un départ étant trop forte puisqu'elles ne bénéficient d'aucune aide des pouvoirs publics. Elle pourrait aussi favoriser les séjours plus longs puisqu'on constate depuis plusieurs années l'augmentation des séjours courts compte tenu du prix. Ainsi, une famille pour un départ de l'enfant de deux ou trois semaines disposerait en fait d'une réduction de 50 ou 33 %. Une telle mesure revalorisera les centres de vacances avec des effets induits non négligeables sur l'emploi dans l'animation et pour les organisateurs qui trouveraient une opportunité de relance du secteur. Elle conduirait nécessairement à un élan pour la création et la rénovation des centres de vacances, avec des effets positifs pour les territoires ruraux.

4. À propos des CVL, comment envisagez-vous la répartition des responsabilités (financement, tutelle, évaluation...) entre L'État, les différents ministères concernés, les services déconcentrés et les collectivités locales ? Qui doit agir et à quel niveau ?

Le loisir éducatif des enfants et des jeunes ne peut devenir une marchandise au risque d'augmenter les inégalités dans notre pays. C'est bien aux collectivités locales de prendre en charge la création et la gestion des CVL dans le cadre du service public. Pour cela dans beaucoup de cas, les niveaux intercommunaux peuvent s'avérer très pertinents. Cette approche doit toutefois intégrer une forte collaboration avec les différents mouvements laïques d'éducation populaire et leurs fédérations et associations, par le biais de partenariats inscrits dans la pluri annualité. Le principe de délégation de service public peut être maintenu mais doit être révisé pour que dans un tel champ, le socio-éducatif, seules, des structures reconnues d'utilités sociales, donc du champ de l'économie sociale et solidaire, puissent faire l'objet d'une telle délégation.

L'Etat, quant à lui, doit réglementer et faire respecter la réglementation. Mais surtout, il doit faire reconnaître la valeur éducative des CVL, y compris par une loi cadre, et donc agir pour garantir la qualité éducative des accueils. Cela passe notamment par des fonctions de conseils et de formation et une relation partenariale renouvelée avec les grandes fédérations d'éducation populaire. Au delà du Ministère de la Jeunesse, d'autres Ministère, comme l'éducation nationale, l'environnement, la culture, ... doivent pouvoir être partie prenante pour que cette mission soit pleinement assumée dans toute sa dimension, en particulier face aux enjeux d'éducation au développement durable. Comme vu précédemment, le budget de l'Etat doit de façon volontariste apporter des moyens financiers nouveaux en particulier pour les investissements à réaliser.

Les Régions et les Départements que nous souhaitons voir progressivement fusionner, doivent apporter leur contribution financière pour les équipements au regard de l'impact social et économique sur les territoires. Les Départements doivent déployer des mesures sociales pour à côté de l'Etat et des autres institutions à vocation sociale garantir l'appui aux familles les plus déshéritées.

5. Lorsque vous étiez enfant, est-ce qu'il vous est arrivé de partir en centre de vacances ou de fréquenter un centre de loisirs ? Avezvous encadré des groupes d'enfants, comme moniteur ou comme directeur ?

Si oui, gardez-vous un souvenir particulier de cette expérience de vie collective ? Influence-t-elle encore aujourd'hui votre perception des relations sociales ?

J'ai eu la chance de faire deux séjours d'été dans la colonie de vacances du Comité d'entreprise de l'usine Latécoère dans laquelle mon père travaillait. Si les revenus de mes parents avaient été supérieurs, je serais sans doute parti tous les étés de mon enfance. Dés l'age de 16 ans, en 1973, j'ai été animateur de centre aéré à Toulouse avec des enfants des quartiers difficiles, pour rapidement devenir directeur-adjoint puis directeur. J'ai encadré et dirigé une vingtaine de séjours de formation d'animateurs et directeurs, militant d'une fédération, affiliée à la JPA. Cela m'a amené progressivement à devenir animateur professionnel puis en 1981 Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

De mes deux séjours, en tant que « colon », je garde des souvenirs extraordinaires, indélébiles. Mon insertion dans le milieu naturel immédiat de la colonie, l'Ariège, les balades en montagnes, les grands jeux en forêt ont sans doute forgé ma conscience écologique dans sa dimension du rapport à la nature.

Mon expérience d'animateur puis de militant des Francas, m'a forgé tout simplement ma conscience politique: lutter contre les inégalités, développer la démocratie ..., en fait les autres dimensions de l'écologie. Changer notre société par l'éducation a été longtemps mon axe de conduite mais j'ai choisi assez vite d'aller aussi agir dans les institutions de la République, en qualité d'élu, parce que c'est là aussi que l'on peut porter la révolution écologique que notre parti propose.

Henri AREVALO Membre de la Commission Education Enfance Formation Maire adjoint de Ramonville Saint Agne Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Sicoval